

Pour ma sécurité

Lorsque mon véhicule est arrêté sur la route et que les gyrophares sont allumés :

- ralentissez à **60** km/h ou respectez la vitesse limite si elle est inférieure à **60** km/h;
- laissez une voie libre entre nous si vous pouvez le faire de façon sécuritaire.


NOVA SCOTIA
NOUVELLE-ÉCOSSE
Transports et Renouvellement
de l'infrastructure



À compter du 1^{er} mai 2010, les lois seront modifiées en ce qui a trait au doublement d'un véhicule d'urgence dont les gyrophares sont allumés.
Pour plus d'information consultez le www.gov.ns.ca/tran.